



MonAulnay.com

Le blog sur Aulnay-sous-Bois (93600) entièrement bénévole il n'y aura jamais de pub ni article rémunéré

La justice déboute la plainte indigne de Bruno Beschizza et reconnaît le « but légitime » que notre rédacteur ait alerté du risque d'« installation d'un système mafieux »

Communiqué de presse. Aulnay-sous-Bois le 12/05/2022.

Le tribunal de Bobigny vient de transmettre la copie du jugement dans l'affaire qui opposait à nouveau un rédacteur du blog MonAulnay.com au maire d'Aulnay-sous-Bois, Bruno Beschizza. Les juges ont une fois de plus blanchi le blog d'information indépendante. Cette affaire est l'une des cinq attaques judiciaires intentées par la mairie indirectement à MonAulnay.com (pour le moment toutes déboutées).

Bruno Beschizza est maire d'Aulnay-sous-Bois depuis 2014. Depuis le début de son mandat il a intenté plusieurs actions contre des blogueurs et opposants politiques locaux. Ces actions ont été financées par la mairie et, jusqu'à ce jour, ont toutes échouées (13 défaites consécutives^[1]).

Pour cette affaire, Bruno Beschizza a déposé le 20 avril 2020 une plainte pour diffamation contre l'un des deux rédacteurs du blog MonAulnay.com et opposant au maire. Deux messages postés sur Twitter^[2] étaient visés. Hervé Suaudeau, qui découvrait la dégradation de son habitation et le sabotage des freins de sa voiture familiale^[3], posait publiquement la question si cette intrusion à son domicile n'était pas en lien avec l'agression et les menaces de mort qu'il avait subi un mois plus tôt devant les bureaux de vote de la part de proches collaborateurs du maire (dont son chauffeur)^[4]. **Les messages Twitter, que Bruno Beschizza poursuivait en justice, dénonçaient le « laxisme inadmissible » de Bruno Beschizza qui « encourage l'installation d'un système mafieux » car il a refusé de sanctionner « ses collaborateurs pourtant convaincus d'avoir commis des graves délits ».**

Le 21 octobre 2021, le Tribunal correctionnel de Paris a relaxé Hervé Suaudeau, estimant que les propos poursuivaient un « but légitime » et n'étaient pas constitutifs de diffamation. Le tribunal souligne que Hervé Suaudeau ne s'est pas contenté « de ces simples allégations sur un réseau social » en ayant en parallèle donné toutes les suites pénales à l'agression par ses collaborateurs dont il a été la victime. **Les juges estiment que les propos étaient de « bonne foi » et qu'ils étaient même emprunts d'une « certaine mesure ».**

Hervé Suaudeau est satisfait du jugement devenu définitif : « *Nous aurions aimé que la justice reconnaisse le préjudice financier de cette nouvelle procédure-bâillon. Néanmoins nous réjouissons de cette victoire haute en symbole face à cette plainte totalement indécente, car contre une victime. N'ayant pas des milliers d'euros à risquer dans une nouvelle procédure pour obtenir réparation, nous n'avons pas fait appel, car contrairement à Bruno Beschizza, nos frais d'avocats ne sont pas payés avec l'argent du contribuable* ».

Six mois avant ce délibéré, le Tribunal correctionnel de Paris avait considéré qu'une autre action en diffamation par Bruno Beschizza à l'encontre de monAulnay.com avait été engagée de « *mauvaise foi* » et visait à faire taire « *toute forme de critique* » des blogueurs et opposants politiques locaux. Il avait été condamné à 9 000 € pour procédure abusive^[5] mais a fait appel de la décision. Le délibéré du jugement en appel de cette autre affaire doit être rendu dans les jours prochains, le 18 mai 2022.

Monsieur @brunobeschizza je ne sais pas si c'est eux, mais le fait que à ma connaissance vous ne sanctionnez pas vos collaborateurs convaincus de faits de délinquance leur laisse un sentiment d'impunité et de laxisme. Non à la mise en place d'un système mafieux!



Merci pour tout ces soutiens. Le maire n'a pour le moment pas sanctionné ses collaborateurs pourtant convaincus d'avoir commis des graves délits. Ce laxisme est inadmissible. Il encourage l'installation d'un système mafieux.

les Ecologistes @AulnayEcologie · 10 avr. 2020
La démocratie ne peut accepter de tel comportement. Tout notre soutien et estime à Hervé @suaudeau de toute l'équipe d' #Aulnayécologie #eelv
MonAulnay.com - Le blog sur Aulnay-sous-Bois (93600) - monaulnay.com /2020/04/commun...

Copie des deux messages poursuivis par M. Beschizza

¹ <https://monaulnay.com/2021/12/monaulnay-com-est-encore-relaxe-la-municipalite-perd-en-justice-pour-la-13e-fois-consecutive.html>

² <https://twitter.com/suaudeau/status/1248728010271985666> et <https://twitter.com/suaudeau/status/1248599816009113601>

³ Le Parisien, 9 avril 2020 : « Aulnay-sous-Bois : des dégradations commises au domicile d'un opposant au maire » <https://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/aulnay-sous-bois-des-degradations-commises-au-domicile-d-un-opposant-au-maire-09-04-2020-8297184.php>

⁴ L'agression est relatée dans la partie consacrée à Aulnay-sous-Bois de l'article du Parisien du 15 mars 2020 « Municipales en Seine-Saint-Denis : tous les résultats et les réactions ville par ville » <https://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/elections-municipales-en-seine-saint-denis-resultats-et-reactions-en-direct-15-03-2020-8280492.php>

⁵ Communiqué de MonAulnay.com du 3 avril 2021 <https://monaulnay.com/2021/04/bruno-beschizza-condamne-pour-procedure-abusive.html>